



Composter ensemble les déchets organiques ménagers

Guide des bonnes pratiques
du compostage collectif

Les guides de l'écocitoyen



RÉDACTION : Jean-Marie Savino et Hélène Goethals pour le Comité Jean Pain asbl

RELECTURE, ACCOMPAGNEMENT ET CONFRONTATION DE TERRAIN :

- Vincent Gobbe et Pascal Simus, administrateurs du Comité Jean Pain asbl
- Vincent Brahy, Cabinet de la Ministre Céline Tellier
- Fabienne Lebizay, SPW
- Pascaline Leruth, COPIDEC
- Gwenaël Delaite, UVCW
- Sophie Deprez, Service environnement de la Ville de Spa
- Cécile Alphonse, Service environnement de la commune de Seneffe
- Ingrid Lavendy, Service environnement de la commune de Les Bons Villers
- Catherine Leroy, Service environnement de la Ville de Thuin
- Justine Maréchal, Service Zéro Déchet de la Ville de La Louvière
- Carine Lissoir, Service environnement de la commune de Gesves
- Nicolas Duez de l'intercommunale HYGEA
- Matild Stipanov et Yza Dehon de l'intercommunale IPALLE
- Delphes Dubray, éco-conseillère
- Nathalie Mathieu, asbl Associatif financier
- Renaud De Bruyn et Catherine Maréchal, écoconso
- Benoît Dupret et Patrick Descamps, Guides Composteurs d'Esneux

REMERCIEMENTS aux gestionnaires de sites de compostage collectif qui ont été rencontrés pour préparer ce Guide :

- Catherine Leroy, Yza Dehon (IPALLE) et Geneviève Willame à Thuin
- Florence Poot de l'asbl ECLA (La Louvière)
- François Terrasi et Claude Cordier de l'asbl UTOPIE (La Louvière)
- Fabian Pacifici, Noémy Mustin et Stéphanie Michot, référents de site et guides composteur à Thuin,
- Esméralda Wirtz et Emmanuelle Marlière, gestionnaires du site du Terreau urbain à Verviers
- Carine Lissoir, Gesves
- Lily Désert et Viviane Lemaire, gestionnaires du potager collectif du Wauxhall (Spa)
- Jean-Luc Bouchon, Yves Hendricks et Annemie Drabs, maîtres composteurs et référents de 8 sites de compostage collectif à Neder-Over-Hembeek

CONCEPTION GRAPHIQUE : Visible (22200)

ILLUSTRATIONS : Jean-Claude Salemi



Table des matières

INTRODUCTION

Envie d'agir localement ?

4
5

POURQUOI LANCER UN PROJET DE COMPOSTAGE COLLECTIF ?

6

LES PARTICIPANTS AU PROJET

7

Qui participe au projet de compostage collectif ?

8

Comment informer et mobiliser les utilisateurs ?

9

Quel accompagnement / formation solliciter ?

11

LE CHOIX DU LIEU

12

Installation du site

13

Comment aménager un site de compostage collectif ?

14

Quelle signalétique réaliser ?

17

LA GESTION DU COMPOSTAGE COLLECTIF

18

Comment formuler et évaluer son projet ?

18

Quelles consignes indiquer dans la charte de fonctionnement du site ?

18

Que peut-on mettre dans le compost ?

19

Quel matériel et quels outils choisir ?

23

Comment fonctionne un compost collectif ?

25

Que faire ensuite du compost ?

28

ADRESSES UTILES

29

ANNEXES TECHNIQUES

32

Dimensionnement des bacs et du stock de broyat à prévoir pour l'année

34

Choix des bacs à compost

38

Matériel (brass-compost, tige aératrice, bac de stockage du matériel)

42

Liste des déchets de cuisine et de table et autres déchets compostables, acceptés sur un site de compostage collectif

46

Systèmes de récupération d'eau et de son utilisation

50

Mélange des matières, retournement, tamisage

54

Check List pour évaluer la faisabilité d'un projet

58



Annexes techniques



Annexes techniques en ligne



INTRODUCTION

Saviez-vous que plus de 15 millions de tonnes de déchets sont générés chaque année sur le territoire wallon ? La raréfaction des ressources et l'appauvrissement des sols constituent également des enjeux majeurs d'aujourd'hui.

C'est pourquoi la Wallonie souhaite améliorer l'utilisation des ressources et limiter son empreinte écologique. En 2018, le Gouvernement wallon a développé une politique d'économie circulaire qui se trouve traduite dans un plan : le Plan Wallon des déchets Ressources (PWD-R)¹. Ce dernier structure la politique wallonne relative aux déchets-ressources et à la propreté publique sur une période d'une dizaine d'années. En ce qui concerne la fraction organique des déchets ménagers (biodéchets), le PWD-R a comme objectif de généraliser sur le territoire wallon la séparation des biodéchets² grâce au compostage à domicile, au compostage de quartier ou à la collecte sélective.

- **Le compostage à domicile et le compostage collectif** sont deux manières de gérer les biodéchets ménagers, directement à la source. Ces méthodes de gestion sont peu onéreuses pour les ménages et plus soutenables au niveau environnemental car elles minimisent le déplacement vers des centres de valorisation. De plus, le compost mûr représente une ressource gratuite d'amendement des sols utilisable sur place.
- **La collecte sélective** des biodéchets des ménages est une solution complémentaire au compostage à domicile. Elle permet de collecter la fraction organique des déchets ménagers. Cette solution est plus onéreuse mais nécessaire car tout le monde n'est pas prêt à composter ses biodéchets. Au-delà de l'obligation du tri des biodéchets, qui est soit déjà d'application ou qui le sera sur toutes les intercommunales wallonnes, la collecte des biodéchets dépend aussi de la volonté des citoyens et des ménages de trier correctement à la source leurs déchets de cuisine et de table.

¹ http://environnement.wallonie.be/rapports/owd/pwd/PWDR_3.pdf

² Il s'agit de déchets organiques ménagers, issus de ressources naturelles animales ou végétales. Il s'agit des déchets de cuisine et de table (déchets alimentaires issus de la préparation des repas), des déchets verts du jardin (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes...) et des déchets en cellulose (essuie-tout, mouchoir en papier).

Les deux solutions de gestion des biodéchets peuvent coexister et sont soutenues par la Wallonie, par la province, par les Intercommunales de collecte et de gestion des déchets ménagers et/ou par les communes.

Envie d'agir localement ?

Vous êtes citoyens, ménages ou groupe de citoyens ? Vous souhaitez mettre en place et gérer durablement un site de compostage collectif dans votre quartier et/ou devant votre immeuble ? Vous désirez obtenir un compost de qualité, à partir de vos déchets organiques et des déchets de jardin provenant du site de compostage collectif ? Alors, ce guide est pour vous ! Il accompagne citoyens et ménages dans leur envie de participer localement à cet effort collectif de gestion des biodéchets.

Ce guide ne s'adresse pas :

- aux projets de compostage en établissement (dans une école, une crèche, une maison de retraite, une entreprise, ...) qui nécessitent une gestion et un dispositif de bacs composteurs adaptés;
- au compostage exclusif des déchets dans un jardin partagé (potager collectif).



Pour ces deux types de production de biodéchets, la quantité et la qualité de ceux-ci ne permettent pas une gestion adéquate et optimale par des bénévoles. Toutefois, ces déchets peuvent être gérés via d'autres méthodes de compostage (exemple : compostage en tas pour les potagers collectifs).

POURQUOI LANCER UN PROJET DE COMPOSTAGE COLLECTIF ?

Le compostage est un processus de transformation maîtrisé et de qualité des déchets organiques (de cuisine et de table) permettant d'obtenir un produit final de qualité pour amender les sols. Dans un compostage **collectif**, les biodéchets proviennent de plusieurs sources (logements, jardins partagés), et des bacs à compost sont installés dans un quartier ou au pied d'un immeuble. Le dispositif de compostage collectif est géré et suivi durablement par des référents formés, des bénévoles du site, un guide composteur bénévole ou un maître composteur.

Un projet de compostage collectif peut répondre à **différentes motivations**, en voici quelques-unes :

- **Favoriser du lien social dans le quartier** : le site de compostage sera un lieu d'échange et de convivialité pour les habitants du quartier ; ils pourront y partager leur savoir-faire personnel (en matière de compostage, de dynamique ou d'animation de groupe) ;
- **Valoriser les biodéchets** des ménages et une partie des déchets végétaux entourant le site de compostage collectif, pour ne plus les évacuer mais les utiliser sur place. Si les déchets du potager peuvent également être compostés, il faut toutefois veiller à bien dimensionner l'installation dans ce cas particulier ;
- **Réduire la quantité de biodéchets à traiter en centre de valorisation et le coût de gestion**. Cette réduction peut être personnelle mais également collective ou globale : réduction de l'impact pour la collectivité ; réduction globale des déchets en Wallonie ;
- **Utiliser le compost mûr** comme amendement gratuit pour les plantes d'appartements, les balconnières, les espaces verts entourant le compost collectif ou les jardins potagers collectifs. Il s'agit de se relier à la nature en participant au cycle du retour des déchets organiques à la terre, et à sa revitalisation grâce à l'apport d'humus.



LES PARTICIPANTS AU PROJET

Le compostage dépend principalement de la volonté et de l'envie des citoyens et des ménages d'agir localement. Avant de se lancer dans un tel projet, il est nécessaire de se poser quelques questions préalables :

Le projet de compostage collectif est-il **souhaité** par plusieurs habitants ?

Il est important d'évaluer, par exemple grâce à une enquête de voisinage, l'intérêt des ménages à déposer leurs déchets de cuisine et de table dans un espace commun situé à proximité de leur logement (moins de 100 mètres de déplacement).

Voir annexe technique en ligne : Enquête de voisinage préalable à la mise en place d'un compost collectif.



Combien de ménages pourraient **participer** au projet ?

Il s'agit du nombre de ménages qui seraient potentiellement touchés. Cela permet d'évaluer la capacité maximale du projet dès le départ. Il est recommandé d'avoir un minimum de 8 ménages participant (20 utilisateurs) pour que le projet soit pertinent.

Le projet de compostage collectif est-il **porté** par plusieurs habitants ?

Porter le projet signifie prendre en charge l'organisation des différentes tâches à effectuer :

- La préparation du projet ;
- La gestion du projet (retournements / distribution du compost / organisation de réunions et d'événements...);
- Le suivi hebdomadaire du site pour veiller à son entretien (respect des consignes, propreté des abords).

Une équipe de 2 à 4 personnes (référents de site) est nécessaire, pour assurer ces tâches et maintenir la motivation.

Il est utile de veiller à ce que ces différentes tâches soient partagées entre les porteurs du projet, les référents de site et les utilisateurs (notamment les vérifications hebdomadaires du bon fonctionnement du site).

Les porteurs ou les destinataires du projet sont-ils **formés** au compostage et/ou au compostage collectif ?

Les porteurs de projet doivent être formés aux particularités du compostage collectif en suivant une formation adéquate. La qualité de la formation est importante car elle aura une influence sur la qualité et la durabilité du projet de compostage collectif. Il est utile de contacter votre commune ou votre intercommunale pour cette formation – voir la liste des contacts à la fin du Guide.



Qui participe au projet de compostage collectif ?

Utilisateurs : habitants, proches du site de compostage collectif. Ils amènent leurs déchets de cuisine et de table dans les bacs à compost. Ils respectent les consignes techniques, après avoir signé la charte de fonctionnement et suivi une petite formation de base.

Référent de site formé : citoyen utilisateur du site de compostage collectif, engagé, bénévolement, à suivre techniquement le site, ayant suivi une formation « référent de site », validée et recommandée par la Région Wallonne, composée de divers modules (pour plus d'informations sur les formations de « référent de site », contactez l'Intercommunale de gestion des déchets active sur votre commune).

Gestionnaires, porteurs de projets : les citoyens s'engageant à imaginer, créer, mettre en place et/ou gérer le système de compostage collectif.

Guide Composteur (participant facultatif si disponible) : bénévole, citoyen ou salarié d'une structure, ayant suivi un parcours complet de formation de 8 à 12 modules de 3 heures, animé par un organisme de formation. Il mènera des projets et des actions de promotion de la gestion de proximité des biodéchets, dont la promotion du compostage domestique.

Partenaires : toute personne ou organisme soutenant le projet sans être un bénéficiaire direct du projet (Exemple : une commune fournissant des déchets bruns suite aux travaux d'élagage sur son territoire).

Comment informer et mobiliser les utilisateurs ?

Informer et mobiliser les différents acteurs donnera à votre projet le maximum de chances de réussite et de durabilité. Voici les points d'attention :

A. Dynamique de groupe

La consultation des utilisateurs doit perdurer tout au long du projet. Il est important de définir, avec les utilisateurs et partenaires, le mode de fonctionnement du groupe (gouvernance participative).

L'aide d'un animateur ou d'un facilitateur formé aux techniques d'intelligence collective est à recommander. Si l'on ne dispose pas de ces compétences au sein du groupe, il est possible de contacter à ce propos une intercommunale, une association locale d'éducation permanente ou le personnel du Plan de Cohésion Sociale communal.



B. En début de projet

Quand le projet est étudié (une enquête de voisinage a été réalisée) et l'autorisation du propriétaire reçue, il est important de tisser un partenariat autour du projet :

- Inviter les utilisateurs potentiels à des **réunions de préparation** du projet ;
- Solliciter le **soutien financier, logistique, technique** des pouvoirs publics (commune et intercommunale) ;



Voir annexe technique en ligne : Fiche projet : Mon projet de compostage collectif

Suivre une **formation** sur le compostage domestique et collectif pour maîtriser les processus de compostage, et cela même si vous avez déjà des connaissances pratiques. Il existe beaucoup d'idées préconçues qui pourraient limiter votre projet de compostage collectif ;

- Solliciter l'**aide de guides composteurs locaux** (s'il y en a), d'associations locales, d'acteurs sociaux (plan de cohésion sociale), ou d'un représentant d'un site de compostage collectif expérimenté ;
- Prévoir des **séances d'information sur le compostage** domestique et sur le compostage collectif dans le quartier. Ces réunions sont l'occasion de trouver des utilisateurs ou des référents de site pour votre projet. Pour cela, faites éventuellement appel à un conférencier (Guide Composteur) ;
- Proposer la **visite d'un site de compostage collectif** fonctionnant bien si le voisinage semble être craintif par rapport aux odeurs ou indésirables ;
- **Présentation de la charte** de fonctionnement du site aux nouveaux arrivants ;
- Rassurer les utilisateurs en leur expliquant l'intérêt, les objectifs, les règles de fonctionnement et les **spécificités du compostage collectif** avant leur adhésion. Ces explications peuvent être données individuellement ou collectivement (lors des séances d'information).



C. Pendant le projet

- **Faire évoluer annuellement les règles de la charte** de fonctionnement, en impliquant l'ensemble des utilisateurs ;
- Favoriser l'engagement des utilisateurs par la **participation au fonctionnement** du site ;
- **Rappeler** ce qui peut être composté, l'importance d'équilibrer les déchets de cuisine et de table avec de la matière structurante brune et de fragmenter ce qui est trop long ou trop gros.
- **Communiquer sur les résultats** pour renforcer l'adhésion des utilisateurs réguliers et rallier de nouveaux participants. Cette communication peut se faire par :

- » des panneaux résistants aux conditions climatiques, placés sur les composteurs et sur votre site de compostage collectif ;

Voir annexe technique en ligne : *Signalétiques et informations sur un site de compostage collectif.*

- » une visite du site de compostage collectif ;
- » mail, WhatsApp ou par une page Facebook dédiée à votre site de compostage collectif (avec le consentement des utilisateurs).



- **Remercier et valoriser les utilisateurs et les référents de site** lors d'une rencontre annuelle.
 - » L'idéal est de les inviter à chaque épisode de gestion (retournement/ tamisage/ distribution de compost) ;
 - » La rencontre annuelle sera aussi l'occasion de recruter de nouveaux référents de site, d'échanger sur les problèmes rencontrés et sur les solutions à apporter (rappel aussi des consignes et du rôle de chacun).
- **Prévoir une évaluation du fonctionnement du site** pour assurer la durabilité du projet. Les éléments suivants peuvent être discutés, en vue de les solutionner :
 - » Le dépôt de déchets non conformes à côté du site ou dans le bac d'apport ;
 - » Le remplacement, l'entretien du matériel ou achat de matériel supplémentaire ;
 - » Le volume traité annuellement (si mesuré) de déchets de cuisine et de table et de compost produit ;
 - » La réévaluation du volume de stockage du site.



Quel accompagnement / formation solliciter ?

Un soutien au travers de **formations, d'ateliers, de guides et d'outils** pour la promotion du compostage existe en Wallonie. Ils varient selon les communes et les intercommunales. Des actions de promotion du compostage domestique et collectif sont aussi menées depuis des années.

Soutenus par certaines communes ou intercommunales wallonnes, des bénévoles formés « Guide Composteur » collaborent activement au compostage de qualité et à la gestion de proximité des déchets organiques, dans le cadre de réseaux de Guides Composteurs. Certains d'entre eux aident ou collaborent à des projets de compostage collectif.



LE CHOIX DU LIEU

Quelques points d'attention préalables à l'installation du projet :

Quelle **superficie** est nécessaire pour installer le site de compostage collectif ?

Un espace suffisant doit être prévu pour accueillir, notamment, un ensemble de bacs et un espace de stockage pour outils et matériels. L'emplacement doit être facilement accessible avec un véhicule (livraison broyat), éloigné des fenêtres d'habitation, visible, avec un accès direct à l'eau si possible.

Si votre projet est lié partiellement à un projet de potager collectif, son emplacement sera placé au plus près de son utilisation.

Le choix de l'emplacement et de la superficie sont essentiels car de ce choix dépendront l'efficacité, l'efficiency et l'ergonomie d'utilisation du site par les utilisateurs.

Le projet est-il situé dans une **zone résidentielle** où les logements disposent d'un **jardin** ?

Le compostage collectif est une solution à réserver pour les ménages ne disposant pas de jardin. Si le quartier autour du projet est constitué de logements bénéficiant de jardins, une sensibilisation et une formation au compostage à domicile et à la gestion de proximité des biodéchets sont préférables. Cela permettra de valoriser les biodéchets à domicile et de réserver les espaces de compostage collectif à ceux qui n'ont pas d'autres possibilités.



Installation du site

A. Quels permis et autorisations doit-on solliciter pour un projet de compostage collectif ?

Que le site soit situé sur un terrain public ou privé, plusieurs démarches sont à entreprendre auprès de la **commune**. Une autorisation sera peut-être nécessaire.

- Une *déclaration environnementale* (démarche uniquement auprès de la commune) est nécessaire pour la rubrique de Classe 3 « 90.23.12.01 Installation de compostage lorsque la quantité de matière entreposée est supérieure ou égale à 10 m³ et inférieure ou égale à 500 m³ ».
- Le Service Urbanisme de la commune devra également être contacté pour vérifier si le règlement communal urbanistique n'impose pas une autorisation pour un emplacement sur domaine public (ou sur domaine privé visible de la voie publique).

Il faudra également l'autorisation du **propriétaire** (privé ou public) et du **gestionnaire** (si ce n'est pas le propriétaire). Idéalement, celle-ci sera demandée lorsque le projet sera déjà préparé (ménages consultés, emplacement envisagé, ...). Il est conseillé de :

- Bénéficier d'une convention de mise à disposition à long terme et de veiller au respect des conditions de cette convention.
- Communiquer annuellement les résultats obtenus auprès du propriétaire pour le rassurer et garantir son engagement.

Dans certains cas particuliers (par exemple si les déchets avec des sous-produits animaux -viande, poisson - sont acceptés dans le compost collectif), il faudra aussi être attentif aux réglementations de l'AFSCA.



Voir annexe technique en ligne : Réglementation AFSCA sous-produits animaux Si vous ne souhaitez pas impliquer l'AFSCA dans votre projet, le plus simple reste de ne pas accepter de sous-produits animaux dans les apports.

B. Emplacement et choix des bacs

Pour installer un site de compostage collectif, il faut de la place ! Le site doit pouvoir accueillir un minimum de 3 bacs et de l'espace autour pour transvaser et retourner le compost d'un bac à un autre. N'oubliez pas de prévoir aussi de l'espace pour stocker les outils et un dispositif de stockage d'eau (par récupération de l'eau ou autres) pour arroser régulièrement le compost.



- 3 Voici le lien vers la fiche relative à cette rubrique : http://environnement.wallonie.be/cgi/dgme/aerw/pe/_drup/rubrique_idc?chx_rubri=90.23.12.01

En théorie, le processus de compostage est un processus naturel, qui se fait sans action humaine. Dans le cadre du compostage collectif, les déchets de cuisine et de table pourraient donc être compostés dans n'importe quel composteur (auto-construit ou composteur manufacturé) voir même sans composteur (en tas).

Mais le compostage collectif impose certaines réalités :

- habitations proches de votre site ;
- craintes du voisinage (propreté, dépôt sauvage, odeurs, insectes et animaux indésirables) ;
- spécificité et caractère « putrescible » des déchets organiques ;
- mauvaise gestion du site pouvant engendrer des nuisances.

Cela peut confirmer et amplifier les craintes et le mécontentement des voisins voire des utilisateurs. Il est donc essentiel de choisir des composteurs adaptés à ces contraintes techniques et humaines et de respecter les règles d'or du compostage.

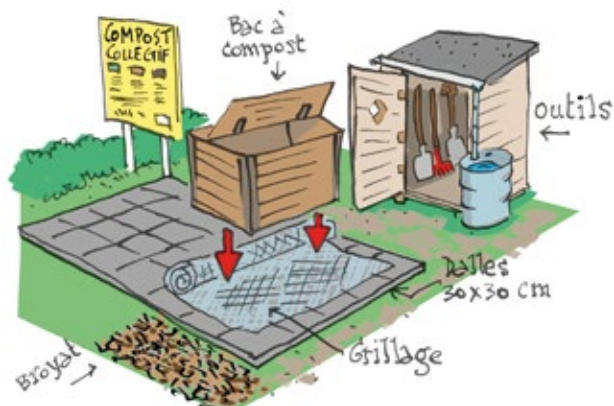
Voir en annexes techniques en page 34 sur le *Dimensionnement des bacs et stock de broyat à prévoir pour l'année*, ainsi que sur le Choix des bacs à compost.



Comment aménager un site de compostage collectif ?

L'installation d'un site de compostage collectif se fait à plusieurs. Les éléments à prévoir sont :

- **Des dalles 30*30 cm** sur lesquelles les bacs à compost seront posés. Elles assureront la stabilité des bacs et éviteront toute cassure ou fracture mécanique, par la suite. Elles seront placées sur un terrain plat, idéalement en dessous de tous les bacs (au minimum sous les pieds des bacs pour assurer leur stabilité). Laisser un interstice de moins d'1 cm entre elles, pour laisser passer les organismes décomposeurs nécessaires à la décomposition des matières ;



- Du **grillage** en métal déployé ou galvanisé. L'utilisation de ce grillage est recommandée et est à placer sous les bacs à compost pour éviter l'accès aux « rongeurs indésirables (rats, souris, ...) ».



Voir annexe technique en ligne : Modèles de grillages pour éviter les rongeurs indésirables.

- Une proximité de l'**outillage** nécessaire à la maintenance du compost.

Soigner l'esthétisme du site et des bacs à compost. Il sera gage d'une bonne participation des utilisateurs et d'une acceptation de ce nouveau « mobilier urbain » par les voisins. Certains éléments peuvent être utiles à cet effet :

- Une petite haie ou une clôture entourant le lieu de compostage ;
- Un accès facile : un parcours dallé ou un recouvrement (partiel ou global) du sol avec du broyat, pour un effet « pieds au sec ».



A. Site ouvert : ouvert à tous en libre accès

Prévoir un « suivi visuel hebdomadaire » des apports de déchets, pour ajuster les erreurs des utilisateurs. Ce suivi permettra d'éviter tout inconvénient technique ultérieur avec le voisinage. En effet, si les mélanges et apports de déchets ne se font pas dans les règles de l'art, des odeurs pourraient apparaître. Cela permettra aussi de vérifier la propreté du site.

En cas de souci récurrent, informer les utilisateurs via les moyens de communication choisis (affiche, réseaux sociaux, réunion annuelle, rencontre spécifique, etc.). Evaluer aussi la possibilité de faire évoluer votre site ouvert en site fermé. Le site sera alors restreint à certains utilisateurs, respectueux des consignes et de la charte de fonctionnement.

B. Site fermé : ouvert à une communauté restreinte d'utilisateurs

Dans le cas d'un site fermé, trois solutions sont possibles :

- Un cadenas sur les bacs à compost avec clefs ou codes pour les participants ;
- Une clôture physique du site avec cadenas à clefs ou codes pour les participants ;
- Une fermeture des bacs ou une clôture avec un accès uniquement lors de permanences hebdomadaires (au minimum). Dans ce cas, la tenue d'un registre et une pesée des déchets déposés sont utiles.



Voir annexe technique en ligne : Matériel à prévoir dans le cadre d'un site fermé, avec accès par un système de permanences.



Quelle signalétique réaliser ?



Un élément clé du bon fonctionnement d'un compostage collectif est sa visibilité. Il est important de prévoir une signalétique claire avec les consignes. **Voir annexe technique en ligne : *Signalétiques et informations sur un site de compostage collectif*** :

Sur les bacs : bac de broyat, bac d'apport, bac de retournement, bac de maturation et bac de stockage du compost (si nécessaire).



Sur le site :

- Un rappel des consignes (matières autorisées) ;
- Les coordonnées d'un Guide composteur bénévole ou des référents de site, pouvant répondre aux problèmes techniques éventuels.



Voir annexe technique en ligne : *Problèmes techniques les plus fréquemment rencontrés et leurs solutions*.

- Les informations actualisées (dates des activités de gestion et de rencontres conviviales) ;
- Les informations sur les résultats et les problèmes rencontrés (intrus).



LA GESTION DU COMPOSTAGE COLLECTIF

Pour réaliser un bon compost, voici un petit poème à retenir : « **Du brun, du vert, de l'eau, de l'air** ». Un bon mélange des matières est la condition nécessaire et suffisante pour produire un bon compost.

Les moyens nécessaires à l'installation de ce projet sont-ils disponibles ?



- Les bacs à compost (bac d'apport, de maturation et stock de broyat) ;
Voir annexe technique en pages 34 et 38 : Dimensionnement des bacs et stock de broyat à prévoir pour l'année / Choix des bacs à compost.



- Le matériel nécessaire ;
Voir annexe technique en page 42 : Matériel (brass'compost, tige aératrice, bac de stockage du matériel).

- La formation des porteurs de projet, des référents de site et des utilisateurs.

Ces éléments peuvent éventuellement être fournis ou financés par la commune, l'intercommunale ou le propriétaire/gestionnaire des logements concernés. Renseignez-vous auprès d'eux.

Comment formuler et évaluer son projet ?

Voici trois étapes utiles à cet effet :



1. **Remplir une fiche projet.** Cela aidera à définir votre projet pour le préparer au mieux et anticiper les écueils possibles avant de le mettre en place.

Voir annexe technique en ligne : Mon projet de compostage collectif.
Plus votre projet sera clair et précis, plus il sera durable dans le temps.

2. **Se rendre sur le site moinsdedechets.wallonie.be** pour savoir si votre projet peut bénéficier d'une éventuelle subvention.



3. **Auto-évaluer votre projet** en consultant la « Check List »

Voir annexe technique en page 58 : Check List pour évaluer la faisabilité d'un projet.

Quelles consignes indiquer dans la charte de fonctionnement du site ?

Une charte de fonctionnement du site sera rédigée avec les utilisateurs et porteurs du projet (référents de site, utilisateurs, guides composteurs locaux, etc.).



La charte comprendra à minima.

Voir un exemple dans l'annexe technique en ligne : Charte type.



- Les consignes de fonctionnement du site (engagement des utilisateurs) ;
- Les consignes de propreté ;
- Les consignes techniques pour les apports journaliers des déchets de cuisine et de table ;

Voir annexe technique en page 46 : *Liste des déchets de cuisine et de table et autres déchets compostables, acceptés sur un site de compostage collectif.*

- L'organisation et la planification des retournements quand le bac d'apport des déchets est plein. (Beaucoup de participants = retournement mensuel / peu de participants = retournement trimestriel) ;
- L'utilisation et la répartition du compost.

Que peut-on mettre dans le compost ?

- **Les biodéchets** : ce sont les déchets organiques ménagers, issus de ressources naturelles animales ou végétales. Il s'agit des déchets de cuisine et de table (déchets alimentaires issus de la préparation des repas), des déchets verts du jardin (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes...) et des déchets en cellulose (essuie-tout, mouchoir en papier). Les biodéchets se dégradent sous l'action des bactéries et d'autres micro-organismes : ils pourrissent et fermentent, c'est ce qu'on appelle des déchets putrescibles ou fermentescibles ;
- **Les déchets de cuisine et de table** : déchets alimentaires issus soit de la préparation des repas ou des restes de repas non consommés ;
- **Les matières structurantes** : c'est la matière nécessaire au processus de compostage. Elle est issue du broyage de branches lors des tailles et élagages d'arbres. La taille, la forme du broyat et le type d'essence aura une incidence sur l'efficacité du compostage. Le type de broyat utilisé est donc important. Il peut également s'agir de feuilles mortes, branchages, papiers-cartons, etc.



Le mélange

Pour obtenir un compost équilibré, le mélange des déchets de cuisine et de table avec des matières structurantes (broyat, feuilles mortes, etc.) est indispensable.

Le mélange de ces matières les unes avec les autres, **dès l'apport** des déchets de cuisine et de table dans le bac d'apport, est l'une des conditions qui facilite le processus de compostage. Une autre condition est de couper et fragmenter les matières entrantes (fruits, légumes, branchages, feuilles mortes) pour que les micro-organismes puissent agir rapidement et les décomposer plus facilement.

La rapidité de décomposition dépend de ce mélange. Plus la décomposition sera rapide, plus il y aura d'espaces libres dans le composteur pour accueillir les déchets de cuisine et de table journaliers des utilisateurs.

Les bonnes proportions du mélange sont :

- **En volume** : un demi-volume de matières structurantes (broyat, feuilles mortes) pour un volume d'apport de déchets de cuisine et de table.
- **Exemple** : pour un bioseau « plein » de 10 litres, vous aurez besoin, en structurant, de l'équivalent de la **moitié** de votre bioseau. Au total, vous mettrez donc, dans le composteur, un mélange « **intimement lié** » de 5 litres de structurants avec 10 litres de déchets.

Après cet apport, si des **déchets de cuisine et de table affleurent encore dans le composteur, recouvrez-les légèrement de matières structurantes (broyat, feuilles mortes, etc.)** pour éviter que les odeurs et les mouchettes embarassent les utilisateurs.



La qualité du broyat

La qualité en termes d'essences (bois de feuillus et pas résineux) ou de granulométrie (fine mais pas de sciure) est aussi un facteur facilitant la dégradation des biodéchets. Plus le broyat est grossier, plus le temps de décomposition est important. Le volume occupé sera donc plus grand et l'apport des déchets de cuisine et de table des participants sera réduit.



La quantité dépend du nombre de participants et de leurs déchets.

Voir annexe technique en page 34 : Dimensionnement des bacs et du stock de broyat à prévoir pour l'année.

À éviter



Illustrations de broyat « trop grossier » qui se décompose beaucoup plus lentement que les biodéchets et que l'on retrouve en grande quantité lors de phase de tamisage

À privilégier



L'approvisionnement en matières structurantes peut se faire de plusieurs manières :

1. Par les services communaux, un gestionnaire des espaces verts local et/ou une entreprise privée de gestion d'espaces verts ;
2. Par le gestionnaire (ou prestataire) du site sur lequel se trouve votre site de compostage collectif (s'il comporte des arbres et arbustes). Demander, dans ce cas, la fourniture du broyat des branches taillées et prévoir la récupération des feuilles mortes. Si ce n'est pas le cas, prévoir l'achat d'un broyeur (électrique si le courant est disponible, sinon thermique) ;
3. Par des voisins possédant un jardin. Définir les modalités d'apport sous forme de broyat et non sous forme de branchage à broyer sur votre site de compostage collectif pour éviter un effet de « dépôt sauvage de déchets verts ».

La fréquence d'approvisionnement du broyat dépend des facteurs suivants :

- Le volume du bac de broyat ;
- La place disponible pour pré stocker le broyat arrivant sur le site ;
- L'utilisation excessive ou mal interprétée des utilisateurs ;

Un conseil est de privilégier le broyat de récupération et d'éviter le broyat acheté en grande surface. L'objectif est l'autosuffisance et une économie circulaire des ressources locales en broyat de branches.

La fourniture de broyat doit être étudiée avant de lancer le projet. Ne commencez pas un projet de compostage collectif sans avoir de matières structurantes (broyat, feuilles mortes, branchages, papiers-cartons, etc.). Si l'on ne dispose que de déchets de cuisine et de table, ce ne serait pas un site de compostage mais un dépôt de biodéchets amenant assurément des nuisances.

Quel matériel et quels outils choisir ?



Minimum nécessaire :

- Seau d'apport (ou bio-seau) muni d'un autocollant reprenant les consignes ;

Voir annexe technique en page 46 : Liste des déchets de cuisine et de table et autres déchets compostables, acceptés sur un site de compostage collectif.

Il est fourni aux/par les utilisateurs (intégrer ce point dans la charte de fonctionnement). Un bio-seau commun renforcera le sentiment de projet collectif et facilitera le respect des consignes ;

- Matériel pour mélanger, brasser et aérer les matières (Brass-compost/ tige aérateur / griffe ou croc). Il sera attaché au bac d'apport (chaîne) ou disponible pour les utilisateurs, dans un espace de rangement (cabanon, chalet, bac fermé) ;
- Eau disponible
 - » Récupération sur place ;

Voir annexe technique en page 50 : Systèmes de récupération d'eau et de son utilisation.

- » Point d'eau accessible à proximité (tuyau branché avec embout d'arrosage) ;
 - » Un arrosoir avec pomme.
- Matières structurantes (broyat)
 - » Un stock et un approvisionnement régulier de broyat ;
 - » Une brouette pour la manutention du broyat ;
 - » Une petite pelle, avec rappel de la quantité, pour se servir de broyat.
- Poubelle pour les déchets indésirables (plastiques, couverts, métal, autres).

Matériel spécifique au site fermé :

Dans le cadre d'un site fermé, avec accès par un système de permanences (exemple : 2 fois par semaine) ou par un système de cadenas, le matériel suivant est intéressant à prévoir :

- Matériel de suivi des températures : thermomètre digital (suivi des températures en continu) ou thermomètre à compost (relevé manuel des températures) ;
- Peson et tenue d'un registre sur place de relevés des températures, des dates de retournement et des pesées de déchets entrants dans les bacs à compost.

Voir annexe technique en ligne : *Registre, Pesées et Suivi des températures.*



Matériel de retournements et de basculements :

- Fourche (indispensable) ;
- Croc(s), griffe(s) et pelle(s);
- Matériel pour fragmenter les matières grossières : bêche, bac de maçon ou bac à mortier ;
- Bâche ou bac de maçon large (+/- 2 mètres) pour assurer la propreté du site et un mélange rapide ;
- Tamis (exemple : production de compost tamisé pour des jardinières).



Voir annexe technique en page 54 : *Mélange des matières, retournement, tamisage.*

Entretien et remplacement du matériel :

Une participation financière des bénéficiaires ou une récolte de fonds peut être utile pour remplacer ou acheter du matériel. Certaines communes mettent également parfois des budgets à disposition pour ce type de matériel.

Comment fonctionne un compost collectif ?



Dans un processus de compostage collectif, l'utilisation du matériel de compostage adéquat (bacs, ...) n'est pas une garantie de réussite du projet ni du processus de compostage. **La gestion humaine du site est nécessaire et primordiale pour organiser et optimiser les conditions de décomposition des matières organiques entrantes.** Cela permettra une décomposition plus efficace et plus rapide. Cette rapidité de décomposition est la clef pour permettre l'intégration journalière de nouveaux apports de déchets de cuisine et de table dans les composteurs.

1. Le mélange des déchets de cuisine et de table avec le broyat

Il doit être réalisé correctement et systématiquement lors des apports journaliers par les utilisateurs (selon les consignes données) ; les référents de site veilleront à utiliser une tige aérateurice (ou un Brass-compost), **de façon hebdomadaire**, pour permettre une aération de bas en haut.

2. L'humidification

L'eau concourt activement à la dégradation des matières dans le processus de compostage. Pour gérer au mieux le taux d'humidité des matières en cours de compostage, il est indispensable d'intégrer l'eau, lors de chaque apport, par un arrosage superficiel des matières ou de le rectifier régulièrement.

3. Le retournement et l'aération des matières lorsque le bac d'apport est rempli

Cette étape se fera collectivement, avec les utilisateurs

- Prévoir un calendrier et un roulement des utilisateurs ;
- La fréquence de retournement des bacs varie selon la vitesse de remplissage du bac d'apport ;
- Arroser au fur et à mesure les matières pour permettre l'humidification des parties sèches. Ne pas oublier que l'objectif du retournement est de décompacter et mélanger les déchets de cuisine et de table pour assurer leur aération ;
- En fonction du choix et de l'ergonomie des bacs à compost, le retournement des matières peut se faire :
 - » **Latéralement** : Enlever les planches coulissantes/amovibles de votre composteur et utiliser un croc ou une fourche pour pousser la matière d'un bac à un autre. Les matières en décomposition tomberont directement dans le bac voisin ;
 - » **Frontalement** : Enlever les planches coulissantes/amovibles de votre composteur, et à l'aide d'un croc ou d'une fourche, transvasez les matières :
 - Dans le bac à compost voisin ;
 - Sur une bâche à même le sol. Cela permettra une bonne décompaction mécanique des matières par vos soins ;
 - Dans un bac de maçon ou bac à mortier « large ». Cela permettra, en plus de la décompaction des matières, de fragmenter à la bêche les matières encore grossières ou longues. Prévoir aussi un petit arrosage des matières et s'assurer visuellement de leur bonne humidité, avant de les transvaser dans le bac voisin.

4. Le tamisage

Cette étape n'est pas obligatoire car on peut utiliser du compost mûr non tamisé. Le compost tamisé est recommandé pour les jardinières. Le broyat non décomposé, issu du tamisage du compost mûr, peut être réutilisé dans la boucle du processus de fonctionnement de votre site de compostage collectif.

5. L'entretien et le nettoyage du site

Ils seront réguliers pour garantir la qualité visuelle et esthétique du site. Ils garantiront aussi aux utilisateurs, les meilleures conditions pour participer et amener leurs déchets de cuisine et de table sur le site de compostage collectif ;

- Le suivi hebdomadaire du site prend environ 15 minutes ;
- La gestion du site prend une ½ journée (préparation + action) par activité de gestion (retournement, tamisage, distribution du compost) et cela en présence de plusieurs utilisateurs et référents de site. Prévoir au minimum 3 personnes. Plus nombreux vous serez, plus cela sera rapide et convivial, ce qui amènera un renforcement de la cohésion des utilisateurs.



Que faire ensuite du compost ?

L'utilisation du compost se fait après une période de 6 mois, quand il est mûr. L'utilisation doit être réfléchie, dès le départ. Il peut être donné gratuitement :

- Aux utilisateurs uniquement et/ou aux habitants des logements proches ;
- A un gestionnaire d'espaces verts local (sur place ou à proximité), sur la pelouse, au pied des haies, des arbres, ... ;
- A un projet de potager partagé local ;
- Être utilisé simplement sur les espaces verts du site de compostage collectif.



**N'oubliez pas de
référencer votre site
de compostage collectif
sur moinsdedechets.wallonie.be !**



Adresses utiles



Service Public de Wallonie Environnement - Moins de déchets

Le site <http://moinsdedechets.wallonie.be> est dédié à la prévention des déchets: infos, conseils, vidéos, adresses et liens utiles.

Comité Jean Pain

Le Comité Jean Pain possède un centre de démonstration (visite sur rdv) et de formation de guides et maîtres composteurs à Londerzeel. Il dispose aussi d'une antenne wallonne et d'une antenne bruxelloise.

Holle Eikstraat 34 – 1840 Londerzeel

Tél : 052/30 53 65

comite.jean.pain@skynet.be

www.comitejeanpain.be

écoconso

L'asbl écoconso offre informations et conseils en matière de consommation et comportements respectueux de l'environnement. Elle répond aux questions par téléphone et propose fiches-conseils téléchargeables, newsletter, animations-conférences, projets et campagnes en matière d'éco-consommation. Pointons ses fiches-conseil sur le compost, le gaspillage alimentaire, la conservation des aliments au frigo et la cuisine des épiluchures.

Rue Nanon 98 – 5000 Namur

Tél : 081/730.730

Lu > Ve, 9:30-12:30

info@ecoconso.be

www.ecoconso.be

Environnement Eco circulaire asbl (EEC)

L'association EEC forme des référents de site et des guides et maîtres composteurs et propose du matériel et des composteurs, adapté au compostage collectif.

120, avenue Paul Deschanel - 1030 Bruxelles

Tél : 0496/29 95 93

info@ecocirculaire.be

www.ecocirulaire.be

<https://shop.ecocirculaire.be/>

Les intercommunales de gestion des déchets

En Wallonie, sept intercommunales de gestion des déchets assurent les collectes sélectives des déchets ménagers et gèrent les recyparcs sur leur territoire. Elles mènent diverses campagnes auprès des particuliers, proposent aux écoles des visites de centres de tri, des animations, des outils pédagogiques, et fournissent conseils, brochures (par exemple sur le compostage, le gaspillage alimentaire), réseaux de guides composteurs.

Pour la province de Namur :

BEP Environnement

Service Prévention
Tél : 081/71 82 13
nle@bep.be
www.bep-environnement.be

Pour le Hainaut occidental
et le Sud-Hainaut :

Ipalle

Service Prévention
Tél : 069/64 59 88
compost@ipalle.be
www.ipalle.be

Pour la région
de Mons-Borinage-Centre :

Hygea

Référents compostage :
Edwin Schwatgen
Tél : 065/41 27 20
edwin.schwatgen@hygea.be
Nicolas Duez
Tél : 065/41 27 29
nicolas.duez@hygea.be
www.hygea.be

Pour la région de Charleroi :

TIBI

Tél : 0800/94.234
www.tibi.be

**COPIDEC (Fédération
des Intercommunales
Wallonnes de Gestion
des Déchets)**

Tél : 081/71 82 15 ou 081/71 82 33
www.copidec.be
magde.be

Pour la province du Luxembourg
+ 11 communes liégeoises :

IDELUX Environnement

Réseau des conseillers
en environnement
Tél : 063/23 19 87
Reseau.conseillers.environnement@idelux.be
www.idelux.be

Pour plus d'informations :

<https://magde.be/actus/publications-jardin/>
<https://magde.be/actus/le-jardin-ressources/>

Pour la province du Brabant wallon :

inBW

Service Valorisation des Matières
Tél : 067/894588
lcanu@inbw.be
www.inbw.be

Pour la région liégeoise :

Intradel

Département Zéro Déchet
Tél : 04/240 75 21
dl@intradel.be
www.intradel.be



Annexes techniques

- Dimensionnement des bacs et du stock de broyat à prévoir pour l'année 34
- Choix des bacs à compost 38
- Matériel (brass'compost, tige aérateur, bac de stockage du matériel) 42
- Liste des déchets de cuisine et de table et autres déchets compostables, acceptés sur un site de compostage collectif 46
- Systèmes de récupération d'eau et de son utilisation 50
- Mélange des matières, retournement, tamisage 54
- Check List pour évaluer la faisabilité d'un projet 58



Annexes techniques en ligne

www.moinsdedechets.wallonie.be

- Fiche projet : Mon projet de compostage collectif
- Registre, Pesées et Suivi des températures
- Réglementation AFSCA sous-produits animaux
- Enquête de voisinage préalable à la mise en place d'un compost collectif
- Modèles de grillages pour éviter les rongeurs indésirables
- Menaces potentielles pour un projet de compostage collectif et solutions à y apporter
- Problèmes techniques les plus fréquemment rencontrés et leurs solutions
- Signalétiques et informations sur un site de compostage collectif
- Charte type

Dimensionnement des bacs et du stock de broyat à prévoir pour l'année

Un site collectif de compostage nécessite de la place pour :

- **Bac d'apport** : pour démarrer le processus de compostage, en y intégrant progressivement les biodéchets, mélangés de façon optimale, au broyat de branches, à chaque nouvel apport ;
- **Bac de retournement (ou de transfert)** : pour accueillir les déchets du bac d'apport, quand celui-ci est plein, afin de laisser le bac d'apport accueillir de nouveaux biodéchets. En fonction du nombre d'utilisateurs, des quantités de biodéchets et du budget, ce bac peut être utile ou non ;
- **Bac de structurant** : pour stocker le structurant (copeaux de bois, broyat de branche, feuilles mortes...) à ajouter aux déchets lors de chaque apport. La matière structurante peut également être stockée en tas ou dans un contenant différent (de récupération ou autre) ;
- **Bac de maturation / stockage de compost mûr** : pour accueillir les déchets du bac de retournement, quand celui-ci est plein, afin de laisser les matières se décomposer durant (au moins) 6 mois jusqu'à se transformer en compost mûr ; le compost mûr est stocké en attendant sa distribution et son utilisation. Il s'agit d'une possibilité et pas d'une obligation, pour les sites de plus de 25 familles ;
- **Un espace de stockage** : des outils et matériel utile pour la maintenance des composteurs collectifs (coffre de rangement, chalet ou cabanon) ;
- **Un dispositif de stockage d'eau** : pour incorporer l'eau aux biodéchets afin de faciliter et optimiser le processus de compostage et minimiser les odeurs.

Le choix de l'emplacement et de la superficie sont essentiels car de ce choix dépendront l'efficacité, l'efficacité et l'ergonomie d'utilisation du site par les utilisateurs. Il doit donc répondre aux exigences suivantes :

- Le plus proche possible des habitations pour faciliter une participation optimale et le suivi technique nécessaire (distance de moins de 100 mètres) ;
- Intégration paysagère et esthétique au site ;
- Implantation sur un terrain plat et bétonné ou pas ;
- Accès facile et propre pour les utilisateurs, en prévoyant un parcours dallé ou recouvert de broyat ;

- Accessibilité aisée pour un véhicule (livraison broyat de branches), si le site ne permet pas d'utiliser les déchets verts du site (broyage des branches et feuilles mortes). Si le site le permet, il faut prévoir un espace de stockage des déchets verts du site, qui seront broyés par vos soins;
- Accès à un point d'eau de ville, de pluie ou de puits, par un tuyau d'arrosage, si pas d'autres possibilités ;
- Superficie à prévoir (+/- 1 m³ par ménage « utilisateur du site »).

En fonction de la capacité des bacs à compost que vous allez acquérir et utiliser sur votre site de compostage collectif, vous allez avoir besoin de déterminer le nombre de bacs et la quantité de broyat nécessaires. Voici quelques repères pouvant vous aider. Si vous avez des doutes ou des demandes spécifiques pour d'autres bacs à compost de volumes différents, faites-vous aider par votre intercommunale, un guide ou un « maître composteur pro » le cas échéant.





Bac de structurant



Bac d'apport/de transfert



Bac de maturation

8 familles



18 à 20 personnes
+/- 553 kg/an déchets
organiques



600 L



600 L



600 L

- Un retournement à minima tous les 6 mois
- Approvisionnement de +/- 0,3 m³ de broyat tous les 6 mois



+/- 10 m² avec place pour manutention

8 à 25 familles



18 à 60 personnes
+/- 1,6 T/an déchets
organiques



800 L



800 L



800 L

- Un retournement à minima tous les 3 mois
- Approvisionnement de +/- 0,6 m³ de broyat tous les 6 mois



+/- 25 m² avec place pour manutention



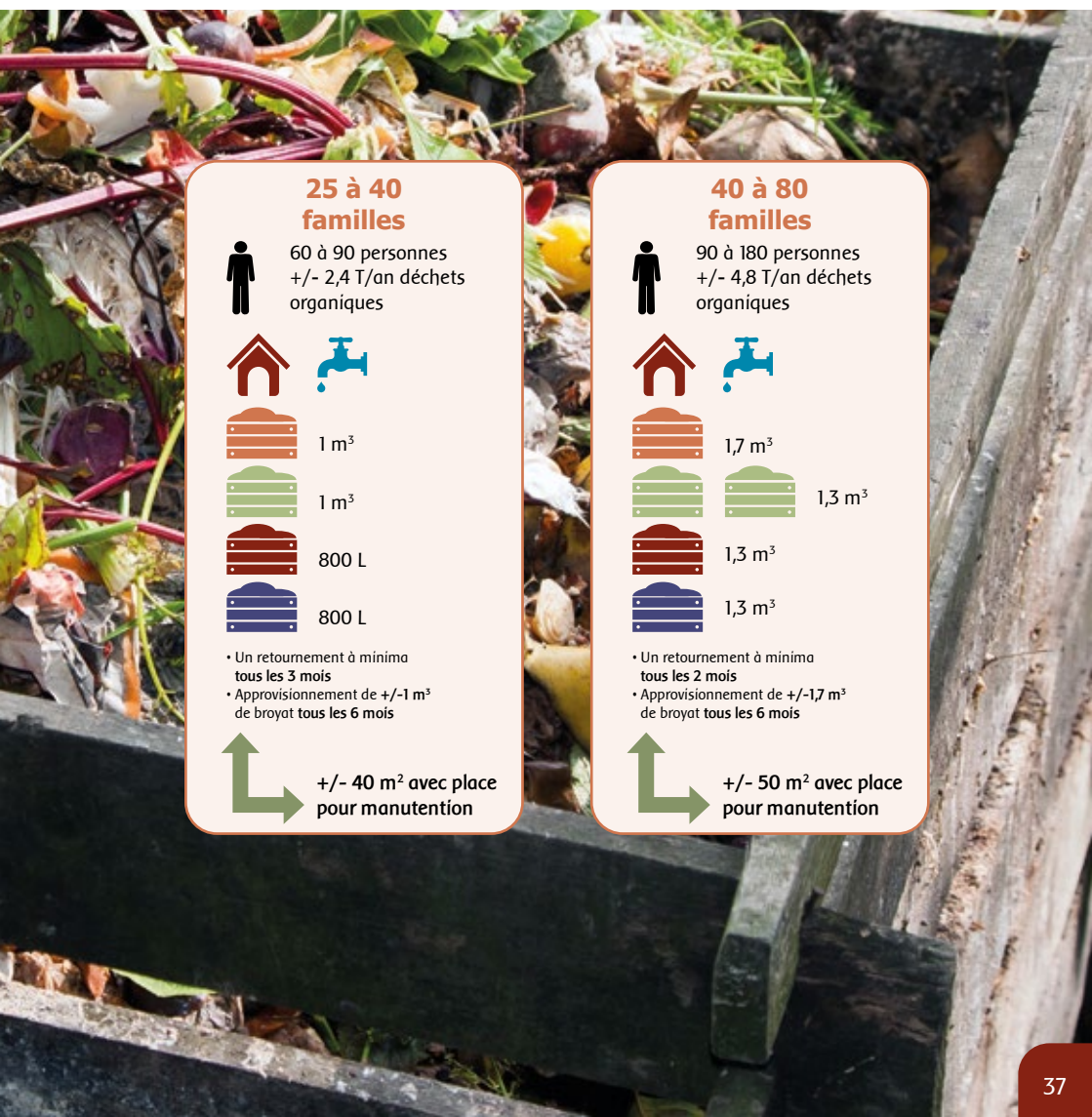
Bac de stockage de compost mûr




Cabanon/coffre pour stockage des outils et matériel



Dispositif de stockage eau



25 à 40 familles

 60 à 90 personnes
+/- 2,4 T/an déchets organiques



1 m³



1 m³



800 L




800 L

- Un retournement à minima tous les 3 mois
- Approvisionnement de +/-1 m³ de broyat tous les 6 mois



+/- 40 m² avec place pour manutention

40 à 80 familles

 90 à 180 personnes
+/- 4,8 T/an déchets organiques



1,7 m³



1,3 m³



1,3 m³



1,3 m³

- Un retournement à minima tous les 2 mois
- Approvisionnement de +/-1,7 m³ de broyat tous les 6 mois



+/- 50 m² avec place pour manutention

Choix des bacs à compost

1. Choix des bacs à compost

- Idéalement, choisir des bacs à compost « fermés » (sans ouvertures latérales) avec parois amovibles et coulissantes, fermeture par un couvercle adapté sur le dessus et un cadenas (ou clé), permettant
 - » de garder à l'intérieur un taux d'humidité nécessaire au processus de compostage,
 - » d'éviter l'introduction de rongeurs, par les parties latérales ou horizontales (au-dessus et au-dessous) des bacs à compost,
 - » de maîtriser les apports indésirables d'utilisateurs occasionnels ne ratifiant pas votre charte de fonctionnement,
 - » de faciliter l'ouverture de chaque bac (devant et entre) afin de faciliter la maintenance ultérieure des matières organiques
- **Si vous choisissez des composteurs manufacturés en bois**, optez pour du bois imputrescible, solide, résistant et ayant une longévité naturelle, tel que du mélèze, du sapin rouge du Nord ou du douglas, et comportant, dans leurs constructions, des éléments métalliques (vis, charnière, etc.) en acier galvanisé.
- **Si vous choisissez des composteurs en plastique**, optez pour des bacs en polyéthylène recyclés et recyclables, robustes et généralement facile à monter par système de charnières et évitez les bacs en polypropylène pour empêcher le transfert de micro plastiques dans le compost.
- **Si vous choisissez de construire vos bacs à compost**, utilisez du bois imputrescible, solide, résistant et ayant une longévité naturelle et prévoyez des lattes amovibles sans espace entre les lattes, avec un système hermétique et un couvercle sur le dessus.

2. Dimensionnement et volume des bacs

- Il existe sur le marché des bacs à compost de **600 litres (0,6 m³) à 2500 litres (2,5 m³)** en fonction du nombre de personnes utilisatrices pouvant composter les déchets de 10 à 200 familles (voir aide au dimensionnement en annexe 2a). Le nombre et le volume de bacs à compost pour votre site dépendent du nombre de familles et des quantités de biodéchets. Cela peut évoluer dans le temps. Vous pouvez ajouter, au fur et à mesure, de nouveaux bacs à compost, en fonction de votre budget matériel et en fonction de nouvelles familles participantes mais surtout de la place suffisante sur votre site de compostage collectif.
- Pour des questions de facilité de retournement et de compactage des matières, il est préférable d'opter pour des composteurs de **minimum 600 litres et de ne pas dépasser une contenance de 1,7 m³ par bac** (1700 litres disponibles), soit une dimension possible au sol de **maximum 1.20 (L) * 1.20 (l) * 1.20 (H)** mètres par cellule.

3. Prix d'un bac à compost, adapté au compostage collectif (prix 2020)

Renseignez-vous auprès de votre commune ou de votre Intercommunale pour savoir si des aides sont disponibles pour l'achat de matériel. A titre informatif, les coûts suivants sont à prendre en compte :

- Bacs préfabriqués en bois : varie entre 80 euros à 680 euros HTVA / bac en fonction des volumes et finitions ;
- Bacs préfabriqués en plastique recyclé : environ 375 euros HTVA / bac.

4. Exemples de différents modèles de bacs à compost (Liste non exhaustive)

Si vous cherchez des composteurs collectifs en Wallonie, consultez l'association Environnement Éco circulaire asbl (<https://ecocirculaire.be>), qui fournit plusieurs modèles parmi les composteurs collectifs suivants :



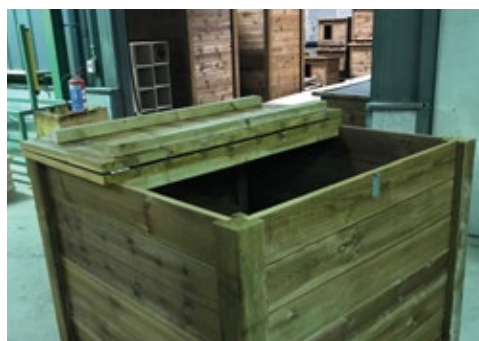
Bacs «EMERAUDE CRÉATION» (France) placés à Thuin par l'intercommunale Ipalle.



Bacs « MODULO » - Dijon - ALFACY ECODROME



Bacs « Quick évolutif » France - PLASTIC OMNIUM ENVIRONNEMENT



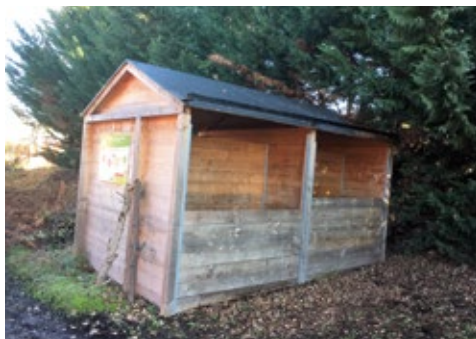
Bacs réalisés par l'atelier Les Gaillettes et placés sur la commune de Spa



Bacs ECO-oh placés à Bruxelles (NOH) et à Verviers



Compost collectif - Schaerbeek



Pavillon de compostage « Compostré » - Nantes



Pavillon de compostage - France - PLASTIC OMNIUM ENVIRONNEMENT



Composteur collectif - France - GARDIGAME

Matériel (brass' compost, tige aératrice, bac de stockage du matériel)

Matériel nécessaire au minimum pour le site de compostage collectif

1. Seau d'apport (ou bio-seau) avec autocollant comprenant les consignes



2. Matériel pour mélanger, brasser et aérer les matières

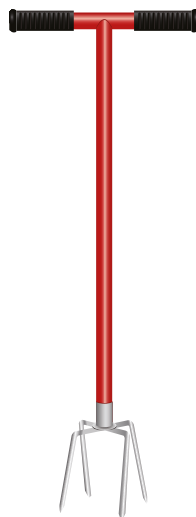
Brass-compost



Tige aératrice



Griffe ou croc



3. Eau disponible

- soit récupération sur place (*voir dispositifs possibles en annexe 8*)
- soit accessible à proximité (tuyau à brancher avec embout d'arrosage) ;
- prévoir aussi un arrosoir avec pomme



4. Brouette pour la manutention du broyat et du compost mûr



5. Petite pelle pour se servir de broyat



6. Lieu de stockage du matériel

Dans un cabanon Biobox



Dans un bac en bois adapté ou une cellule de compostage



Il est également possible de stocker le matériel à domicile, chez certains participants au projet.



Liste des déchets de cuisine et de table et autres déchets compostables, acceptés sur un site de compostage collectif

Tous les déchets de cuisine et de table et déchets organiques sont compostables, dans le cadre d'un composteur domestique à domicile, pour autant que l'on ait une bonne formation de base, de la pratique et une gestion correcte du processus de compostage dans les bacs à compost.

Par contre, dans le cadre d'un site de compostage collectif, il est important de limiter et maîtriser les apports car la quantité de biodéchets introduites dans les bacs à compost est beaucoup plus conséquente.

Si les utilisateurs ne respectent pas les recommandations de qualité des biodéchets (déchets acceptés ou non) amenés dans les composteurs du site collectif et les recommandations de gestion (mélange, précautions à prendre), il y a un risque réel de dysfonctionnement et de nuisances. Ceux-ci, ne seront pas liés au processus de compostage en lui-même mais aux catégories de matières biodégradables versées, aux quantités trop importantes de biodéchets et aux pratiques « non conformes » de certains utilisateurs du site.

Bien que tous les déchets biodégradables soient compostables quels que soient les types de composteurs, il est prudent et recommandé **de ne pas accepter certaines catégories de déchets de table et de cuisine dans les composteurs du site de compostage collectif**.



Consignes pour les utilisateurs lors de chaque apport :

- L'utilisateur mélangera les biodéchets de son bioseau, de façon homogène, un demi-volume de matières structurantes (broyat, feuilles mortes) pour un volume d'apport de déchets de cuisine et de table, en ajoutant un peu d'eau. Ce mélange peut être réalisé devant ou dans les composteurs ou préalablement au domicile dans le bioseau.
- Lorsque le mélange est effectué, il répartira le contenu de son bioseau dans le composteur.
- Ensuite, il assurera une **aération interne** des matières, à l'aide de la tige aératrice (ou du Brass-compost), pour permettre une aération de bas en haut, au travers des trous d'aération effectués par ces outils.
- Il terminera par un saupoudrage léger de broyat, uniquement sur les déchets de cuisine et de table affleurant encore.



OUI



Mais fragmenter les matières au préalable

- Epluchures et fanes de fruits et de légumes, y compris les peaux d'agrumes et les fruits pourris provenant de la cuisine ou d'un potager
- Croûtes de fromage
- Filtre et marc de café, thé et tisane (sauf sachets plastiques)
- Coques de noix, noisettes, pistaches, noyaux etc. écrasés
- Coquilles d'œuf écrasées
- Serviette en papier (même de couleur), essuie-tout, rouleaux d'essuie-tout, papier kraft, mouchoirs en papier, cartons peu imprimés souillés, boîtes à œuf en carton
- Plumes, poils d'animaux, cheveux (sans teinture)
- Fleurs fanées et plantes vertes
- Copeaux et broyat de bois non traités
- Tailles de haies broyées

OUI



Avec précaution si la communauté des utilisateurs respecte les consignes et si le suivi technique par les référents de site est optimal et régulier

- Reste de repas et fonds d'assiettes (salade, riz, pâte,) **sans protéines animales**
- Pain rassis (à tremper préalablement et fragmenter grossièrement avant de l'intégrer dans les composteurs

NON



- Déchets de viandes, poissons, gras etc.
- Crustacés
- Produits laitiers avariés
- Gros os et coquillages durs
- Coquilles de moules
- Sacs plastiques « compostables » ou « biosourcés⁴»
- Huile de friture
- Cendres de bois
- Etiquettes de fruits
- Balayure, contenus d'aspirateurs
- Papiers et cartons glacés ou imprimés avec des couleurs vives
- Bois ou broyat de bois traités
- Litières d'animaux
- Tontes de pelouses : préférer les utiliser sèches en paillis ou laissez-les sur place durant la tonte en mulching
- Sable, terre, cendres de charbon minéral (toxique)

⁴ 4 Compostage domestique et industriel des sacs plastiques compostables domestiquement et des sacs en papier, 2019 https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/compostage-domestique-industriel-sacs-plastiques-papier_2019.pdf

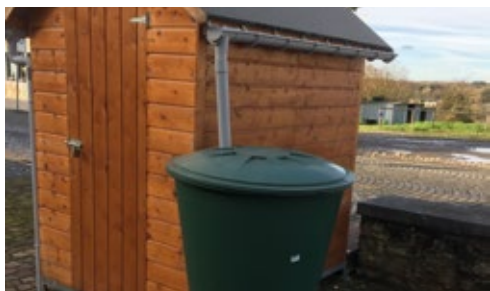
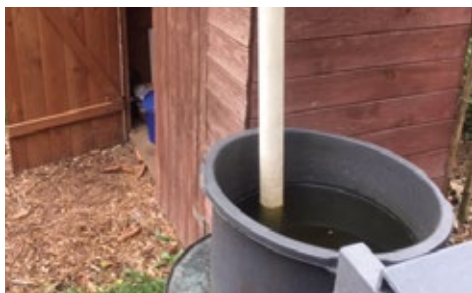


Systèmes de récupération d'eau et de son utilisation

L'eau est indispensable pour que le processus de compostage se déroule efficacement. Une réserve d'eau et/ou un accès à de l'eau de ville sont donc indispensables à côté du site.

En voici quelques illustrations :

1. Avec un cabanon (stock matériel ou biobox)



2. Stockage des réserves d'eau



Récupération de l'eau au-dessus des compostières fermées



Arrosage avec un arrosoir et une pomme pour une bonne répartition de l'eau

3. Accès à l'eau de ville à proximité et tuyau d'arrosage amené au site





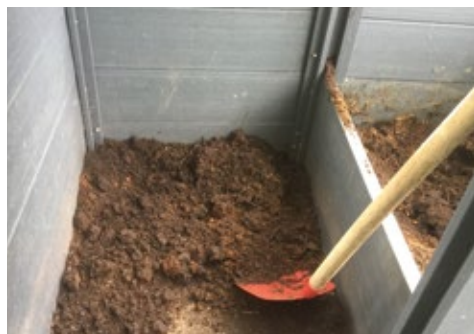
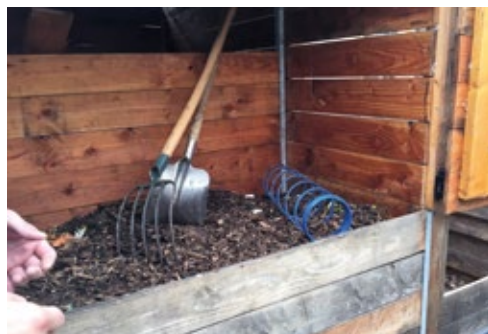
Mélange des matières, retournement, tamisage

Matériel utile pour les retournements et des basculements

Matériel pour fragmenter les matières grossières : bêche et bac de maçon ou bac à mortier



Pour retourner les matières : fourche(s), croc(s), griffe(s) et pelle(s)

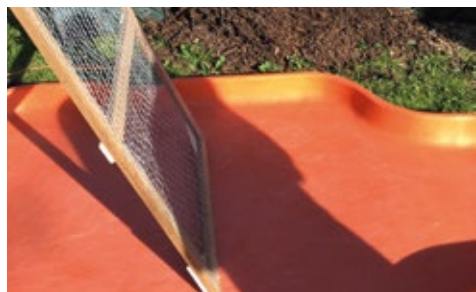


Pour y retourner et aérer les déchets : bâche ou bac de maçon large (+/- 2 mètres) pour la propreté du site et un mélange rapide



Attention, ce modèle ne peut être utilisé pour fragmenter les matières avec une bêche (il risque de casser). Il sert juste pour mélanger lors du retournement.







Check List pour évaluer la faisabilité d'un projet

Points par poste	Vos points retenus
Reportez dans la colonne de droite les points retenus en fonction de votre projet	

Motivation		Points par poste	Vos points retenus
1	Motivation de plus de 10 ménages concernés à participer	2	
2	Motivation de moins de 2 personnes à devenir référents de site après une formation	1	
3	Motivation de plus de 3 personnes à devenir référents de site après une formation	3	
4	Groupe porteur de 2 personnes	1	
5	Groupe porteur de 4 personnes	2	
6	Groupe porteur de plus de 4 personnes	3	
7	Charte élaborée avec les utilisateurs	2	
8	Charte signée par tous les utilisateurs	3	
9	Utilisation du compost attendue par les utilisateurs	2	
Site de compostage collectif		Points par poste	Vos points retenus
10	Emplacement à moins de 150 mètres des utilisateurs	2	
11	Accord et convention signée avec le propriétaire pour utiliser un terrain pour votre site collectif de compostage	2	
12	Vous avez introduit la déclaration environnementale (et urbanistique) pour votre site auprès des services communaux	3	
13	Matériel et composteurs acquis	2	
14	Composteurs fermés latéralement avec couvercle et système anti rongeurs	2	
15	Accès possible eau de ville	2	
16	Accès du site proche d'une voirie carrossable pour faciliter l'apport de broyat	2	
17	Panneaux en place sur les composteurs et sur le site	1	
18	Site ouvert uniquement à un nombre restreints d'utilisateurs, dans le cadre d'un site fermé	1	
Formation		Points par poste	Vos points retenus
19	Formation "réfèrent de site" pour toutes les personnes du groupe porteur	1	
20	Au moins un guide composteur dans le groupe porteur	2	
21	Formation de guides composteurs pour une majorité des personnes du groupe porteur	3	

22	Formation de 2 à 4 référents de site	2	
23	Formation de base effectuée et suivie par les utilisateurs	3	
Fourniture de broyat			
24	Soutien communal : fourniture de broyat promise	1	
25	Soutien communal : fourniture de broyat acquise sous la forme d'une convention	2	
26	Fourniture garantie de broyat prévue avec un élagueur privé	2	
	Soutien financier		
27	Soutien financier pour l'achat des bacs à compost (min 3 bacs – voir annexe 2)	3	
28	Soutien financier pour l'achat de matériel, de la signalétique sur les bacs	2	
Soutien extérieur (conception et portage projet)			
29	par un partenaire associatif	1	
30	par une intercommunale	2	
31	par un Maître Composteur (pro externe) ou facilitateur régional du compostage collectif	2	
	TOTAL DES POINTS	54	



Votre score

Si votre score est de moins de 35

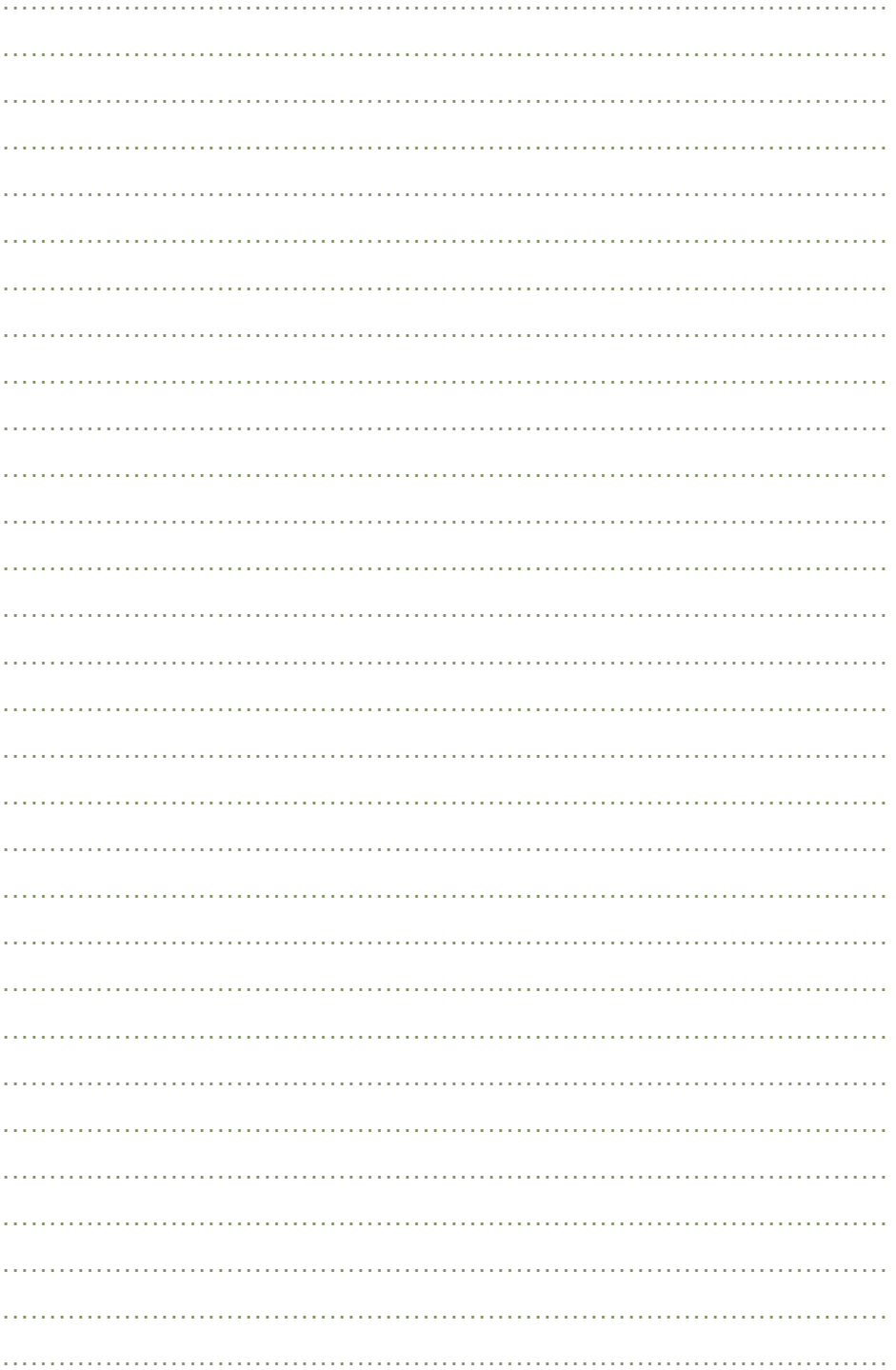
Votre projet ne possède pas encore les conditions optimales pour démarrer et faire fonctionner un site de compostage collectif. Retravailliez votre projet de façon à l'améliorer significativement avant de le démarrer.

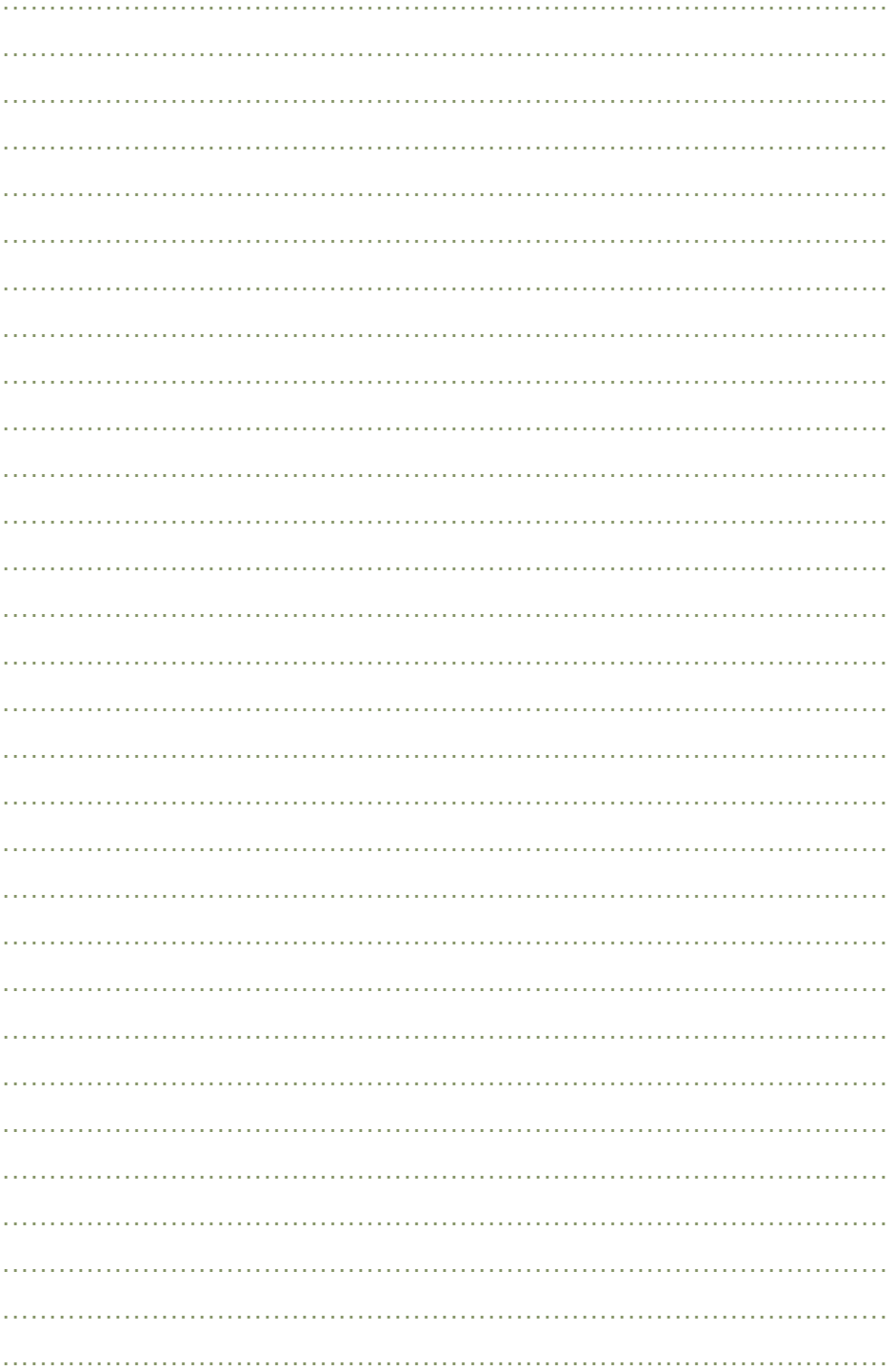
Si votre score est entre 35 et 40

Votre projet ne possède toujours pas les conditions optimales pour démarrer et faire fonctionner un site de compostage collectif mais il se rapproche des standards de qualité nécessaires pour mener à bien un projet durable.

Si votre score est de plus de 40

Votre projet possède les conditions optimales pour démarrer ou faire fonctionner un site de compostage collectif. Il reste néanmoins des choses à améliorer.





A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.



Service Public de Wallonie
Agriculture, Ressources naturelles et
Environnement

Brochure gratuite - D/2021/11802/25
ISBN : 978-2-8056-0300-6

Editeur responsable : Bénédicte Heindrichs, Directrice générale
Avenue Prince de Liège 15, 5100 Namur (Jambes)

Imprimé sur papier recyclé
Numéro vert : 1718 (français) / 1719 (allemand)